

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Didactique instrumentale ou vocale
Code	
Filières, orientations et options	- Master of Arts en pédagogie musicale - Enseignement instrumental ou vocal - instrumental - - Master of Arts en pédagogie musicale - Enseignement instrumental ou vocal - vocal -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non
Site	Genève Neuchâtel
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : A1 A2 Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	Les 32 heures annuelles comprennent : <ul style="list-style-type: none"> • 24 heures de cours collectifs (voir 5.1) donnés soit 45' par semaine, soit 1h30 par quinzaine, planning communiqué en début d'année. • 8h réservées à chaque étudiant-e, à titre d'analyse de l'activité du point de vue didactique. Ces heures peuvent être suivies par les autres étudiant-e-s à titre facultatif (voir 5.2) et leur organisation est à discuter entre la/le professeur et l'étudiant-e.
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Nombre d'étudiant-e-s : variable, de 1 à 10 étudiant-e-s
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
Observer et analyser les aptitudes et les difficultés d'un-e élève, afin de proposer une démarche méthodologique appropriée et saura accompagner l'apprentissage des différents profils d'élèves, notamment selon les cycles des écoles de musique.	

La compétence est principalement attendue par rapport à l'enseignement individuel, mais le déploiement en cours collectif instrumental et/ou selon certaines spécificités liées aux instruments est souhaitable.

5. Contenu et forme de l'enseignement

Socle d'apprentissage commun à toutes les didactiques

1. Notions théoriques :

- Réflexion sur l'histoire personnelle et la pratique musicale des étudiant-e-s (biographie d'apprentissage), en vue de travailler sur l'évolution des compétences et des conceptions de l'enseignement spécifique de l'instrument.
- Organologie et histoire de l'enseignement spécifique de l'instrument et connaissances physiologiques spécifiques liées à la pratique de l'instrument.
- Connaissance, analyse et critique de la littérature didactique (méthodes, exercices, études, pièces, etc.). Repères méthodiques, musicaux, stylistiques et techniques en rapport avec l'âge et le niveau des élèves.
- Discussion et réflexion au sujet de différentes conceptions de la technique instrumentale / vocale et de son apprentissage progressif.
- Réflexion autour des difficultés principales de l'apprentissage instrumental / vocal ainsi que des moyens qui permettent de les dépasser.

2. Développement des gestes professionnels de l'étudiant-e :

- Observation, description et analyse des caractéristiques des élèves de didactique (niveau, type, particularités, aptitudes, difficultés, etc.) => portfolio de suivi des élèves.
- Supervision de chaque étudiant-e en situation d'enseignement avec ses propres élèves.
- Spécificité du travail avec les élèves débutant-e-s de tous âges.
- Situation d'enseignement proche des concours des écoles de musique (leçon probatoire).

Possibilités de contenus spécifiques selon les didactiques

Modalités d'enseignement/apprentissage spécifique à l'instrument, au style et selon l'expertise du/de la didacticien-ne.

Modalités d'apprentissage : musique d'ensemble, musique de chambre, cours collectif, cours individuel, etc.

- Intégration de certains développements récents de l'enseignement musical spécifique de l'instrument : improvisation, composition, pédagogie de groupe, moyens audio-visuels, travail avec des enregistrements, pédagogie du projet, musique contemporaine, etc.
- Approfondissement ou liens avec certains séminaires du cours de pédagogie.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Contrôle continu noté

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Autre(s) :

prestation pédagogique

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

L'évaluation porte sur l'enseignement avec l'un des élèves de didactique de l'étudiant-e et est basée sur des critères précis (grille d'évaluation commune à toutes les didactiques), communiqués aux étudiant-e-s

en début de chaque année académique. L'étudiant-e a droit à deux passages formatifs avant d'être évalué de manière certificative au 3e passage.

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative

Remarque(s) :

L'étudiant-e valide la didactique à condition qu'il/elle enseigne au minimum à deux élèves, toutes les semaines durant 2 ans. Si la condition de présenter deux élèves pour le suivi en didactique n'est pas remplie au 15 novembre de la 1ère année de Master, l'étudiant-e peut être exclu-e de la formation, l'évaluation de l'unité d'enseignement étant impossible sans ces conditions.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3.5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire. Dans les cas des cours Didactique instrumentale et Didactique vocale , chaque didacticien-ne fixe les modalités de remédiation en fonction des lacunes constatées chez l'étudiant-e.

8. Remarques

L'étudiant-e doit obtenir au minimum 4.0 chaque année du cursus. En cas de résultat insuffisant en 2e année de formation, l'étudiant ne peut pas se présenter à l'examen pratique. En cas d'échec à la didactique, le stage n'est également pas validé, par logique d'articulation des deux unités d'enseignement.

9. Bibliographie

Sous la responsabilité de chaque didacticien-ne qui la fournit lors de son cours.

10. Enseignant-e-s

Alto	-	Davide	MONTAGNE	-	NE+GE		
Basson	-		Catherine		WESTPHAL-PEPIN		
Chant	-	Gabriella	CAVASINO	-	NE+GE		
Clarinette		-	Dany		ROSSIER		
Clavecin		-	Constance		TAILLARD		
Contrebasse	-	David	Alberto	BRITO	FUENMAYOR	-	NE+GE
Cor		-	Pierre		BURNET		
Flûte	à	bec	-	Nicolas	ZORZIN		
Flûte	traversière		-	Jörg	LINGENBERG		
Guitare		-	Jure		CERKOVNIK		
Harpe		-	Céline		GAY-DES-COMBES		
Harpes	historiques		-	Céline	GAY-DES-COMBES		
Luth		-	Wanda		KOZYRA		
Orgue		-	Constance		TAILLARD		
Percussion		-	Jean-Marie		PARAIRE		
Piano	-	Nathalie	LAESSER	ZWEIFEL	-	NE	

Piano		-		Katherine		NIKITINE
Traverso		-	Sarah	VAN		CORNEWAL
Trombone				Jean-Marc		DAVIET
Trompette		-	João	RODRIGUES		OLIVEIRA
Tuba	et		euphonium	-	Jean-Loup	DARTIGUES
Viole	de		gambe	-	Cecilia	KNUDSTEN
Violon		-	Olivier	PIGUET		NE
Violon				Pascale		SERVANCKX
Violoncelle		-	Sébastien	SINGER		NE+GE
Violoncelle - François ABEILLE						

11. Validation du descriptif

Date de validation	2025
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM